

**Roussel
Cabayé
& Associés**

**Maître Hubert ROUSSEL
Avocat**

**11A rue Armény - 13006 MARSEILLE
Tél. 04.91.33.14.59 - Site internet : www.rousselcabaye.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN APPARTEMENT d'une surface loi Carrez de **61,87 m²**
situé au 8^{ème} étage, avec balcon, et **UNE CAVE** de **4,15 m²**,
Dans un immeuble en copropriété
sis à MARSEILLE (13003), 66 Boulevard National,

MISE A PRIX : 35.000,00 €

**Visite le MARDI 28 JANVIER 2025 DE 11 H A 12 H
assurée par la SCP ABEILLE - GASCOIN,
Commissaires de Justice associés - tél : 04.91.53.70.07**

L'ADJUDICATION AURA LIEU

LE MERCREDI 05 FEVRIER 2025 à 9 heures 30 du matin
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
Salle n° 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

**DESIGNATION DU BIEN
MIS EN VENTE :**

Un appartement situé au 8^{ème} étage et une cave, formant ensemble le **lot numéro 17**, dans un immeuble soumis au statut de la copropriété comportant 60 lots, sis à MARSEILLE (3^{ème} arrondissement), 66 Boulevard National, figurant au cadastre de ladite commune section 805 B n° 1, lieudit « 4 rue Guibal », pour 00 ha 08 a 73 ca.

L'appartement, plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, comporte : hall et dégagement, séjour, cuisine, 2 chambres, salle de bain, WC.

Il a une surface loi Carrez totale de **61,87 m²** et comporte en outre un balcon.

L'appartement est occupé.

Le syndic de la copropriété est le Cabinet GAVAUDAN D'AGOSTINO, 116 Avenue Jules Cantini, 13008 MARSEILLE.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le syndic de copropriété qui l'a notamment informé que :

- que les charges annuelles moyennes du budget prévisionnel et fonds de travaux ALUR, à la charge du propriétaire sont de 1 080,00 €,

- que la copropriété ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1-A et 29-1 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

A LA REQUETE DE :

LYONNAISE DE BANQUE, SA au capital de 260 840 262 € inscrite au RCS de Lyon sous le n° 954 507 976 dont le siège social est sis 8 rue de la République, 69001 LYON, prise en la personne de son directeur général y domicilié, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège,

Poursuivant la vente, pour lequel domicile est élu à MARSEILLE (6ème), 11 A rue Armény, au cabinet de **Me Hubert ROUSSEL**, avocat au barreau de ladite ville, qui se constitue pour lui et le représente.

Les enchères sont recevables uniquement :

- * si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

- * si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000,00 euros, **établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.**

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Juge de l'Exécution, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et 13 h 30 à 17 h.

Pour tous renseignements s'adresser à Mes ROUSSEL CABAYE et GIRAUD avocats (04.91.33.14.59), les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 15 h, ou consulter le site internet du cabinet : **www.rousselcabaye.fr** et sur le site **<https://avoventes.fr>**

A Marseille, le 10 décembre 2024

Me Hubert ROUSSEL